

L'Accent sur l'Actu'

NUMÉRO 24 | OCTOBRE 2021

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



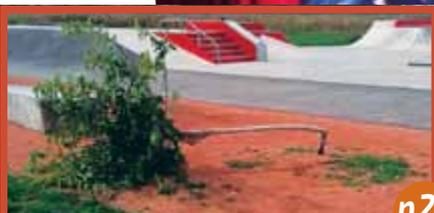
p.4

Madame la ministre Jacqueline GOURAULT, en visite à Saint Pierre de Chandieu



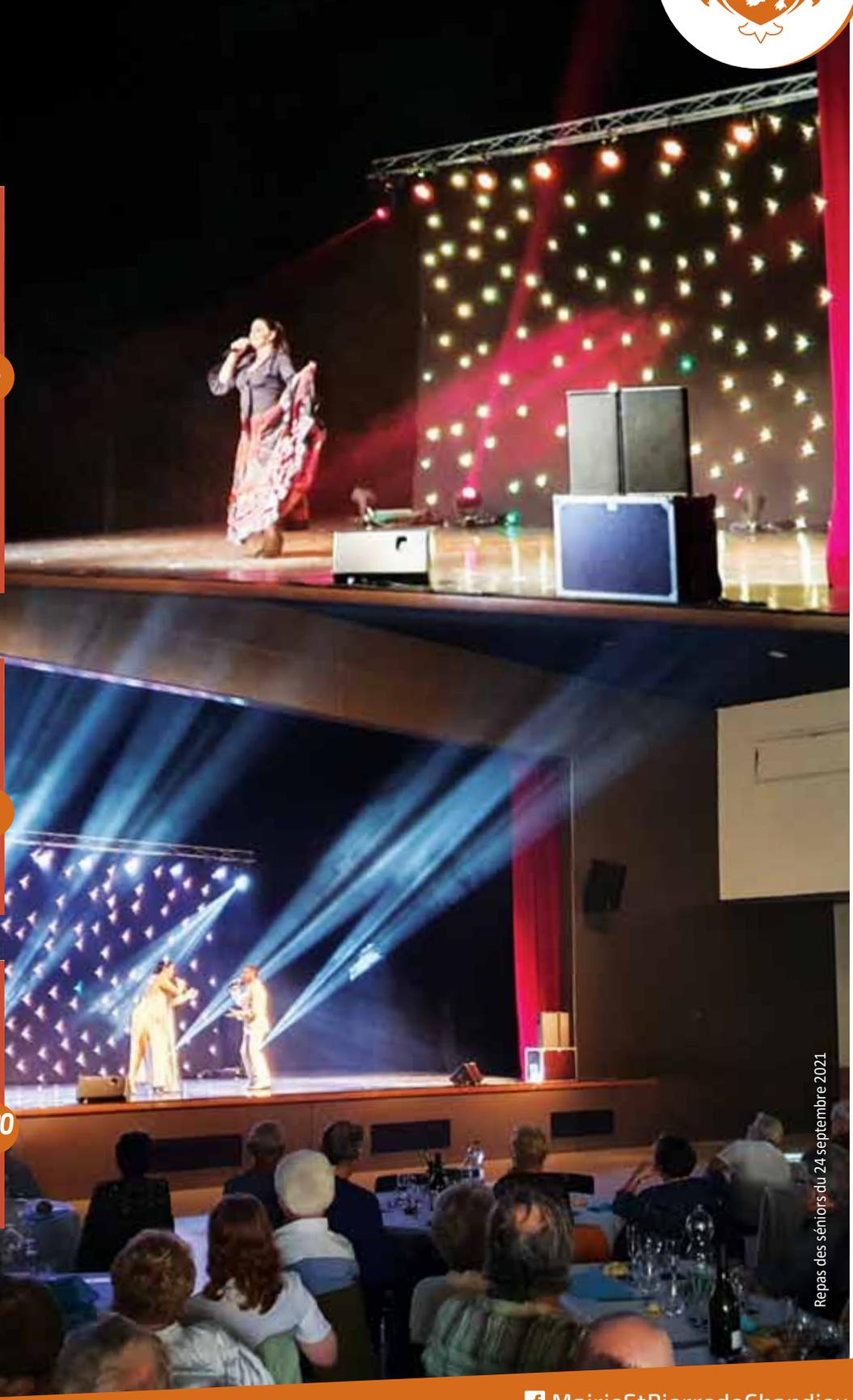
p.6

Comprendre vos impôts locaux



p.20

STOP aux incivilités et au vandalisme !



Repas des séniors du 24 septembre 2021

Sommaire

- p.1 Édito
- p.2 Questions au maire
- p.4 Madame la ministre Jacqueline GOURAULT, en visite à Saint Pierre de Chandieu**
- p.6 Comprendre vos impôts locaux 2021
- p.8 Élection de nouveaux Conseillers Enfants
- p.9 La commune et l'école René Cassin soutiennent l'association ELA
- p.10 Apprendre en s'amusant !
- p.11 Le nouveau conseil des Séniors est en place
- p.12 Rencontre avec le ministre de l'Intérieur**
- p.13 Participation Citoyenne
- p.14 Bilan 24h naturaliste du 26 juin 2021
- p.16 Un point sur les travaux
- p.18 Collège Charles de Gaulle : Les actions « sécurité routière »
- p.19 Collège Charles de Gaulle : Informations de sécurité à l'attention des parents
- p.20 STOP aux incivilités et au vandalisme !**
- p.22 En trottinette électrique, le Code de la route s'applique
- p.23 Élection présidentielle 2022, tout ce qu'il faut savoir
- p.24 les carnets de la citoyenneté : La Défense Nationale**
- p.29 Du côté de ...
- p.31 Tribune des élus
- p.32 La vie communale ...en bref
- p.33 C'est la vie

Hôtel de Ville

5-7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@

mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre
dechandieu.com



MairieStPierredeChandieu

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30



Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

« Agir ensemble ! »

Si Saint-Pierre de Chandieu fait figure d'exception dans l'Est et le Sud Lyonnais, c'est grâce à un cadre de vie préservé, un environnement valorisé et des services toujours plus nombreux et adaptés à vos attentes. Cet art de vivre, que l'équipe municipale travaille chaque jour à défendre et à développer, nous rend fiers.

Au-delà de ces éléments, la qualité de vie est également enviée pour le lien qui unit ses habitants. En effet, nous veillons à développer des initiatives afin que tous les Saint Pierrards, quel que soit leur âge, leurs envies, puissent partager des souvenirs, des moments de joie et de rire.

Au-delà de toutes ces initiatives et autres "petits riens" qui font que l'on se sent bien dans sa vie et dans son village, nous nous attachons aussi à être présents quand les choses ne se déroulent pas comme elles le devraient.

Ce fut récemment le cas lorsque des arbres du skatepark ont été saccagés. Grâce aux caméras de vidéosurveillance, leurs auteurs ont rapidement été identifiés et j'ai tenu à rencontrer les parents de chaque jeune impliqué, pour rappeler la notion de bien public mais également leurs responsabilités. La légèreté avec laquelle l'un d'entre eux a qualifié les comportements de son fils ne saurait laisser indifférent.

En effet, si ce parent cautionne le comportement déviant de son enfant, je lui souhaite bien du courage pour l'avenir. Car ce qu'il oublie, c'est que très vite celui-ci sera majeur et les délits qu'il commettra risqueront de le devenir également, mais à ce moment-là les sanctions ne seront plus les mêmes...

C'est pourquoi mes chers concitoyens, bien vivre ensemble doit plus que jamais nous inciter au respect des règles et surtout au respect des autres. Ne pas mettre la musique trop fort, ne pas gêner le stationnement, respecter les équipements publics, etc. sont quelques bons réflexes individuels qui préservent la bonne entente collective.

À travers l'action de l'équipe municipale, la vie associative et les comportements citoyens d'une très grande majorité d'habitants, la vie Saint Pierrarde témoigne que des valeurs positives comme le respect, la solidarité, le dynamisme, ne sont pas des mots vains, passésistes, démodés.

Ces valeurs vivent en effet chaque jour à Saint Pierre de Chandieu. Et c'est chaque jour que nous travaillons à les défendre et à les valoriser ! ■

Votre Maire dévoué,

Raphaël IBANEZ



Directeur de Publication : Raphaël Ibanez
Photos : Service Communication/Pixabay.com - sauf mention
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires

Questions au Maire

À travers 5 questions, Raphaël Ibanez revient sur des événements qui ont marqué l'actualité communale ces dernières semaines.



« Engagés pour la commune et au-delà... »

Le contournement de Lyon continue de susciter de vives réactions auprès des élus de l'Est de la métropole. Quelle est la problématique et quelle est votre position ?

En décembre 2016, l'État a validé le déclassement de l'A6 – A7 traversant Lyon. Cette décision a été unanimement condamnée par les élus de l'Est lyonnais, mais également par les associations d'usagers et les riverains car, dès cette époque, nous savions les nuisances que le report de circulation sur l'A46 allait engendrer.

Nous ne nous étions pas trompés et l'élargissement de la rocade en 2X3 voies va se traduire par une véritable asphyxie de nos territoires qui étaient jusqu'alors le poumon agricole de la métropole. C'est pourquoi, toutes les communes impactées ont unanimement voté contre ce projet porté par les services de l'État et bien entendu, Saint Pierre de Chandieu n'a pas fait exception à la règle.

Même si nous sommes moins impactés que des communes comme Mions, Saint Priest ou Chassieu, nous ne pouvons pas rester indifférents au sort des populations qui subiront une augmentation importante de la pollution et ce, pendant des générations et c'est pourquoi, je désapprouve ce projet.



Depuis le 1^{er} septembre, la MJC est municipalisée. Cette transformation importante a nécessité d'inévitables ajustements. Comment la mutation s'est-elle opérée ?

La municipalisation de la MJC est un dossier sur lequel nous travaillons depuis le printemps et qui a pris corps dès la rentrée puisque cet équipement est désormais un Centre de Loisirs. Pour les équipes d'animation et les services administratifs, cette phase a été délicate puisqu'il a fallu apprendre les uns des autres, se familiariser avec des modes de fonctionnement différents, construire des projets communs, etc.

En outre, ce centre de loisirs peut désormais occuper tous les bâtiments communaux, y compris l'école qui était auparavant uniquement réservée au périscolaire. La fusion des services a également nécessité une réorganisation

des équipes, la redistribution des responsabilités au regard de l'arrivée d'une nouvelle directrice de Centre, qui prend ses marques dans une commune qu'elle découvre.

Cela s'est traduit par quelques difficultés que nous nous sommes efforcés de surmonter. S'il est trop tôt pour faire un bilan, je veux avant tout rassurer les parents et leur dire que des ajustements sont en cours et qu'à aucun moment la sécurité et l'encadrement de leurs enfants ne sont négligés, ceux-ci restant notre priorité.



La municipalité a voté une subvention pour l'association France-Liban, au profit de son orphelinat. Pourquoi ce choix ?

Depuis plusieurs années, l'association France-Liban et la commune de Saint Pierre de Chandieu entretiennent des liens d'amitié très étroits. Ces liens se sont notamment renforcés à l'occasion du terrible accident du port de Beyrouth qui, le 4 août 2020 a provoqué la mort de près de 300 personnes et fait plus de 6500 blessés. De nombreux enfants se sont donc retrouvés orphelins dans un pays déjà ravagé par une importante crise économique et sociale.

L'association France-Liban collecte des fonds pour justement venir en aide aux orphelins, à travers le soutien financier qu'elle apporte à l'orphelinat de Jabboulé, au Nord du pays. Au nom de ces liens d'amitié, mais aussi parce que nous ne pouvons rester insensibles à la situation des enfants de ce pays, j'ai proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 €.



Le projet de construction d'une résidence à destination des séniors est un des principaux axes d'ambition du programme municipal. Comment avance ce dossier ?

Lors de sa récente séance, le Conseil municipal m'a autorisé à lancer l'appel à projets pour la réalisation de cet équipement. D'ores et déjà, j'ai fixé plusieurs objectifs aux candidats : une architecture soignée et éco-responsable, du locatif et de l'accession à la propriété, l'intégration de la médiathèque et d'une salle multi-activités à l'usage des personnes âgées de la commune. J'ajoute que cette salle permettra d'améliorer l'espace de restauration pour tous les séniors de la commune. Cet espace existe déjà au sein du restaurant scolaire qui assure la fabrication des repas, mais le projet que nous lançons permettra aux personnes âgées de la commune d'avoir un restaurant qui leur sera plus spécialement dédié.

Tous ces projets attirent de nombreux ménages qui souhaitent s'installer à Saint Pierre de Chandieu. Comment les accueillez-vous ?

Bien entendu, je me réjouis toujours de voir arriver de nouveaux ménages, des familles et des enfants dans la commune. C'est le signe d'un village attractif mais qui reste vigilant à contrôler sa démographie pour que les équilibres de développement soient préservés.

Chaque année à la rentrée, j'accueille les nouveaux habitants en mairie, à la fois pour leur présenter mon équipe mais aussi les principaux projets dans lesquels la commune est engagée. Nous aimerions bien sûr que ces nouveaux concitoyens que nous invitons soient plus nombreux lors de cette cérémonie d'accueil mais, comme nous l'avons dit à ceux qui étaient présents il y a quelques semaines, l'accueil et l'écoute permanentes sont des valeurs fortes au sein de mon équipe. Ils sont donc toujours les bienvenus en mairie, ou le premier samedi matin de chaque mois lors de la permanence des élus sur le marché. ■





À l'initiative de notre député, Jean-Luc FUGIT, Madame la ministre Jacqueline GOURAULT, en visite à Saint Pierre de Chandieu

Vendredi 8 octobre, Raphaël Ibanez et son équipe ont accueilli à la mairie, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Un déjeuner républicain s'est tenu dans la salle du Conseil et ce fut l'occasion pour le maire de porter à sa connaissance différentes problématiques.

Durant 2 heures ont été abordés plusieurs sujets comme celui des projets routiers, autoroutiers et ferroviaires qui impacteraient nécessairement nos déplacements et notre qualité environnementale. Mais nos échanges ont porté essentiellement sur nos préoccupations en matière de territoire.

Nous avons notamment attiré l'attention de Madame la ministre, sur les décisions prises par notre turbulent voisin, la Métropole de Lyon.

En effet, à partir de 2026 plus aucun véhicule diesel ne devrait avoir le droit de circuler dans la Métropole de Lyon, dans le cadre de l'extension de la Zone à faibles émissions (ZFE). Depuis le 1er janvier 2021, cette interdiction s'étend déjà aux véhicules Crit'Air 3.

Des choix qui semblent être actés, sans prendre en considération que tous les déplacements pour accéder à un service ou exercer une activité, sont réalisés majoritairement en voiture lorsque l'on habite en zone rurale.

Si des alternatives ne sont pas mises en place d'ici 3 à 5 ans pour pallier ce problème de manque de transport dans les villages ruraux, le quotidien et les emplois de nos administrés seront inévitablement affectés.

Rappelons qu'il ne s'agit pas uniquement de nous interdire l'entrée dans Lyon, mais bien dans l'ensemble des 59 communes de la Métropole qui de notre côté par exemple, s'étend jusqu'à Saint Priest et Mions.

Nous avons donc également porté à la connaissance de Madame Gourault, l'urgence du projet de réouverture de la gare de Saint Pierre de Chandieu, tant attendu depuis des années...

D'autre part la révision du SCOT voulue par la Métropole dans le cadre de la « zéro artificialisation nette », impactera le développement de nos zones d'activité et les nombreux emplois qu'elles génèreraient.

Pour résumer, la Métropole souhaite nous empêcher de développer nos zones industrielles, freinant ainsi l'emploi et en même temps, elle ne veut plus que l'on vienne à Lyon en voiture, sauf si celles-ci sont électriques ou de dernière génération, autant dire neuves !

La voiture est une nécessité pour pouvoir travailler dès lors qu'aucune solution de transport n'est proposée. Mais soyons réalistes, tous les foyers n'ont pas les moyens financiers pour pouvoir changer d'ici 3 à 5 ans leur véhicule actuel, pour l'achat d'un véhicule « propre » ou neuf.

La Métropole et la municipalité de Lyon prônent l'usage du vélo, une très bonne idée en effet, mais pour les citoyens uniquement !

Enfin, nous avons terminé sur une actualité moins sombre, celle de l'informer que notre commune avait été fléchée « Petites villes de demain » et que nous espérons grâce à cet accompagnement, poursuivre le développement nécessaire à notre village.

Nous remercions chaleureusement Jacqueline Gourault d'avoir choisi de faire étape dans notre belle commune et d'avoir été à notre écoute. Madame la ministre a quant à elle, remercié Jean-Luc Fugit d'avoir été à l'initiative de ce déjeuner. ■



Étaient présents :

- Mme Cécile DINDAR, *Préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône*
- M. Jean-Luc Fugit, *Député*
- M. François-Noël Buffet, *Sénateur*
- M. Étienne Blanc, *Sénateur*
- M. Paul Vidal, *Conseiller délégué aux transports scolaires et interurbains, représentant le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*
- Mme Claire Peigné, *Présidente de l'association des maires de France du Rhône*
- M. Sylvain SOTTON, *Président de l'association des maires ruraux du Rhône*

Le repas servi a été préparé par Marie Chevalier, cheffe cuisinière du restaurant scolaire et son équipe, que nous tenons vivement à remercier.



Un dispositif de sécurité important qui a soulevé quelques interrogations quant à la nature de l'événement qui n'avait, volontairement, pas été communiqué à la presse...



Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Mandat en cours depuis le 16 octobre 2018
Profession : Professeure d'histoire-géographie

Formation universitaire :

- Études d'histoire et de géographie.

Fonctions ministérielles et mandats électoraux :

- Maire de La Chaussée-Saint-Victor (1989-2014), conseillère municipale (depuis 2014).
- Vice-présidente de l'Association des maires de France (2004-2014).
- Conseillère régionale de la région Centre (1992-2001).
- Conseillère générale de Loir-et-Cher (1998-2001).
- Présidente de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (2001-2008), conseillère communautaire (depuis 2008).
- Sénatrice du Loir-et-Cher (depuis 2001).
- Vice-présidente du Sénat (depuis 2014).
- Vice-présidente du Mouvement démocrate chargée de la formation et des élus.
- Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur (2017-2018).
- Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (depuis 2018).

Comprendre vos impôts locaux 2021



Durant le précédent mandat (2014-2020), la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais a dû faire face à la perte de 32 millions d'euros sur les différents dispositifs fiscaux mis en place par l'État.

Que payez-vous ?

- **La taxe d'habitation** : la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici à 2023 prévu par la loi de finances 2019, permet une baisse de la pression fiscale des ménages :
 - pour près de 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020
 - pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.
 - en 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, soit une exonération de 100%.
- **La taxe foncière** : dans le cas où vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un terrain non bâti.

Raphaël Ibanez précise

« Si je n'y étais pas à titre personnel favorable, je suis aussi un Maire qui s'efforce d'avoir une vision pragmatique des choses et qui pense avant tout au pouvoir d'achat de ses concitoyens. J'aurais pu voter en défaveur d'une telle mesure fiscale, mais j'en connaissais les conséquences : pour que les habitants de notre village puissent continuer à bénéficier d'un haut niveau d'équipements et de services, le Conseil municipal de Saint Pierre de Chandieu aurait été contraint d'augmenter drastiquement les taux communaux d'impôts locaux et votre feuille d'imposition aurait été beaucoup plus lourde. Mais la crise que nous traversons aura également un impact dans les prochaines années lorsque l'État fera les comptes de la crise du COVID et demandera aux collectivités de participer... »

Cela concerne les dotations de fonctionnement, les Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, les Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle, la Contribution au Redressement des Finances Publiques, etc. Malgré ce contexte financier très défavorable, la CCEL a maintenu des budgets avec des investissements conséquents ces six dernières années et notre village en a été très largement bénéficiaire, entre l'opération « Cœur de village », l'équipement de nos écoles en matériel informatique, la rénovation de nos équipements publics, etc. Aujourd'hui, force est de constater que malgré une extrême rigueur de gestion et face aux désengagements successifs de l'État, la CCEL doit rechercher de nouvelles ressources. C'est dans ces conditions que le **choix difficile** d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été voté par le Conseil communautaire. ■



Vos impôts locaux n'ont pas augmenté

La commune de Saint Pierre de Chandieu vote chaque année ses taux d'imposition. Vous trouverez ces taux dans la colonne "Commune et département" de vos avis d'impôts. Ces taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2001.

Pourquoi le montant de la colonne « Syndicat des communes » a-t-il augmenté ?

La suppression de la taxe d'habitation décidée par l'État entraîne des pertes directes pour la commune de Saint Pierre, comme pour toutes les communes de France. Elle entraîne également des pertes pour la communauté de commune (CCEL) et les syndicats de communes (SYDER, gestion de l'électricité, SIEPEL, gestion de l'eau, SMND, gestion des déchets). Ces organismes sont obligés de répartir leurs prélèvements sur la seule taxe foncière et non plus sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti.



Pourquoi payez-vous maintenant une Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

Par le biais du SMND (syndicat), c'est la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) qui est en charge de la collecte et du traitement des déchets sur son territoire, dont Saint Pierre fait partie. En 2021, et alors qu'elle n'avait jamais appliqué la TEOM (une quasi-exemption en France !), la CCEL instaure cette taxe à hauteur de 6,16 %. Cette décision a pour but de maintenir un service performant au service des habitants, dans un contexte économique compliqué (baisse des dotations de l'État, suppression de la taxe d'habitation, crise économique) et d'engagement en faveur de l'environnement.



Taxe foncière	Commune et Département	Syndicat de Communes	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
Taux 2020	25,02%	3,34%	0,268%	0
Taux 2021	25,02%	4,28%	0,231%	6,16%



Élection de nouveaux Conseillers Enfants



Chaque année, les enfants de l'école René Cassin vivent une expérience civique qui leur permet de découvrir la pratique démocratique... tout comme les grands !

Le Conseil des Enfants a pour mission de les initier à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble de leurs camarades pour améliorer le quotidien dans le cadre de la municipalité.

À chaque rentrée scolaire, de véritables élections sont donc organisées au sein de l'école élémentaire pour élire, cette année, 11 élèves de CM1 qui siégeront au Conseil des Enfants (CME), auprès des CM2 déjà en poste depuis l'année dernière.

Ces élections se sont déroulées le jeudi 21 octobre, encadrées par quatre adjoints. Tous les élèves des classes du CP au CM2 ont pu choisir leur candidat grâce à leur vote.

Ces jeunes élus avaient fait campagne auprès de leurs camarades et viendront rejoindre les CM2 autour de la table des discussions dans la salle du Conseil de la mairie.

Le CME est un lieu de propositions et de dialogues entre les enfants d'une part et d'autre part entre enfants et adultes. Il permet aux jeunes de vivre la démocratie à leur niveau de manière concrète.

C'est une assemblée dont le rôle est avant tout pédagogique pour former les citoyens de demain ! ■



Par ordre alphabétique, voici les noms des 11 élu(e)s :

ARTERO-THIVOYON Léa, BELLACHE Illan, CERBELAUD Tristan, DUBOIS Laura, LE MOING Sacha, POPY Margot, SANNWALD Roxane, SCARSELLA Ilana, SENAFFE Marilou, THEIL Romane, VIEIRA Lenny.



La commune et l'école René Cassin soutiennent l'association ELA



Comme chaque année, la « Dictée d'ELA » (Association européenne contre les leucodystrophies) marque le lancement officiel de la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Loin d'être une dictée ordinaire, son but est de sensibiliser les élèves à la solidarité, au respect de la différence, à la fraternité à partir d'une cause solidaire : la lutte contre les leucodystrophies.

C'est ainsi que lundi 18 octobre, une délégation du Conseil municipal accompagné de quelques agents de la commune, a participé à la dictée ELA, dans les locaux de l'école élémentaire.

Sur un texte inédit, « La gymnastique des mots » rédigé cette année par Hervé Le Tellier (prix Goncourt 2020), les élèves du CP au CM2 ont tenté de déjouer les pièges orthographiques et grammaticaux selon leur niveau, dans une ambiance amicale et studieuse. ■

Et vous les adultes ?
Ferez-vous mieux
que les enfants ?



Depuis 1992, cette opération nationale connaît un franc succès. Pour l'année scolaire 2018/2019, plus de 1460 établissements scolaires et plus de 380.000 élèves étaient réunis autour de ce temps fort. L'association européenne contre les leucodystrophies (ELA) regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui détruisent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux central.

Chaque semaine en France, 3 à 6 enfants naissent atteints de ces pathologies qui entraînent progressivement la perte de toutes les fonctions vitales : la locomotion, la vue, l'ouïe, la mémoire...

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements et soutenir l'association en vous rendant sur le site Internet : www.ela-asso.com

Extrait de "La Gymnastique des mots"

« Vous je ne sais pas, mais moi, j'ai toujours eu du mal avec attraper, l'orthographe du mot. À cause de la trappe, sans doute. Le mot colline aussi me donne du mal, le monticule, pas le prénom. Bizarrement, je n'ai aucun problème avec labyrinthe. Bien sûr, on pourrait s'astreindre à connaître les mots par cœur, mais même le mot phonétique ne s'écrit pas de façon phonétique.

Je ne suis pas un enfant de cœur : je sais ce que maîtriser l'orthographe comporte d'avantages. Le correcteur automatique de l'ordinateur se fait cueillir aisément : en l'absence de repères, si cet idiot ne reconnaît pas le contexte, un peu d'ambiguïté suffit pour l'égarer. Ainsi, dans la phrase précédente, pour repère, qu'on pourrait écrire repaire.

Si l'écriture était un corps, que serait la faute d'orthographe ? Sans doute pas une maladie, mais plutôt une hésitation dans le mouvement, un trébuchement. Il faudrait se muscler, s'assouplir, et tenter d'écrire sans faute deviendrait une gymnastique.

En écrivant cette dictée, en multipliant « les chausse-trapes » – diable, encore un mot difficile –, j'invente un monde de mots où la langue n'est pas notre ennemie, mais où elle joue à cache-cache avec nous. Dans cette course de haies composée pour vous, chacun peut sauter, ou tomber, sans jamais se sentir handicapé, diminué, humilié.

Certains mots sont debout, dressés contre nous ? Transformons cette bataille en jeu, ne craignons jamais la défaite. J'aimerais que, comme dans la vie où nous devons nous entraider, ce soit ensemble, solidaires, que nous triomphions d'elle. »



Apprendre en s'amusant !



Pour un enfant, fréquenter une structure de loisirs, c'est aussi le moyen de participer à des activités collectives, en rapport avec des sujets d'actualité.

L'environnement en fait partie, car les jeunes sont conscients de l'urgence qu'il y a de préserver notre planète. Ils sont le meilleur relai auprès des adultes et c'est pourquoi les messages doivent passer par eux dès leur plus jeune âge.

Nous vous présentons un des groupes de classes de CE2 ayant été sensibilisés au respect de l'environnement et au développement durable, par le biais de jeux qu'ils ont créés, d'explications qu'ils ont mises en images et d'actions qu'ils ont menées.

Sur une période de cinq mercredis au Centre de Loisirs, les enfants encadrés par deux animateurs, ont appréhendé la connaissance de certains phénomènes comme celui du cycle de l'eau, qu'ils ont traduits en dessins.

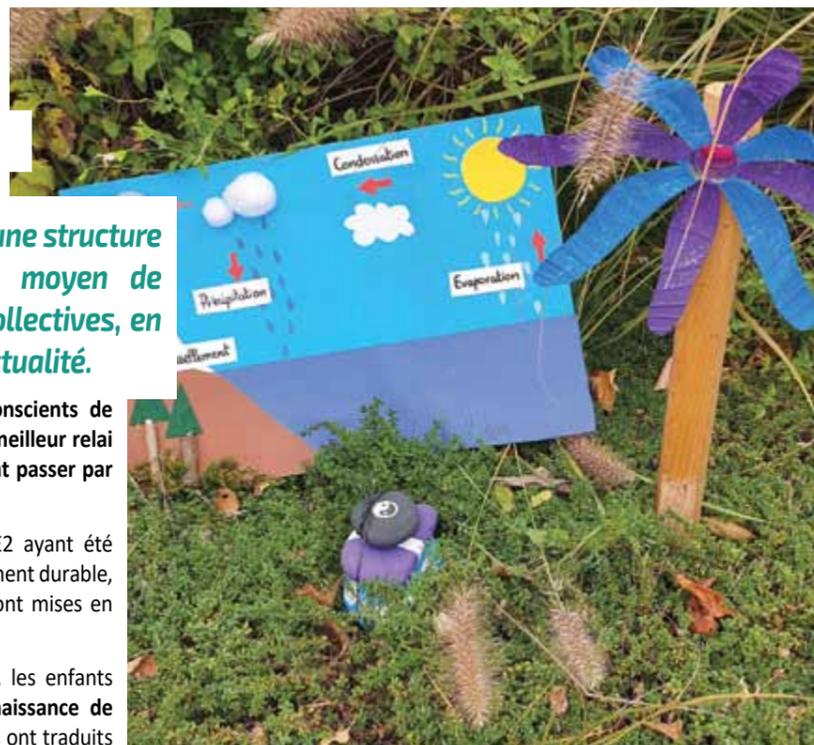
Pour créer des jeux avec de la récupération, ils ont construit des moulins à vent à partir de lamelles de bouteilles d'eau et de bouchons en plastique.

Pour comprendre le tri sélectif, ils ont inventé un jeu de loto que des élus ont expérimenté avec eux et qui mériterait bien d'être commercialisé !

Puis ce groupe a mené une action de nettoyage de printemps avant la saison, en parcourant les rues de notre village armé de sacs, de gants et de pinces à déchets, afin de ramasser tout ce qui avait été négligemment jeté par terre, par des personnes à l'évidence peu sensibilisées au respect de l'environnement...

À la fin de leur tournée, nous les avons accueillis en mairie pour les récompenser de leurs efforts et les féliciter. C'est autour d'un goûter que nous leur avons offert un petit cadeau en souvenir de cette dernière journée.

Merci à eux et à leurs animateurs pour ce bel apprentissage !



Le nouveau conseil des Séniors est en place



Invités le 23 septembre 2021 par Raphaël Ibanez, les nouveaux membres de ce conseil se sont retrouvés dans la salle du conseil municipal pour officialiser leur prise de fonction.

Avant de revenir sur leur mission, le maire qui est, de fait, le président de ce conseil, a rappelé que toutes les personnes candidates avaient été acceptées ; évitant ainsi une sélection toujours difficile. Il a également rappelé les deux principes fondamentaux : la neutralité et la confidentialité.

Les membres du précédent conseil qui se sont représentés sont revenus sur leur implication dans les différents dossiers et projets auxquels ils avaient participé : de l'aménagement de la place Charles de Gaulle, au passage du centre bourg en zone 30 et les sujets qu'ils n'avaient pas pu voir aboutir comme par exemple une salle à vocation intergénérationnelle. Des membres reconduits ont souhaité que le conseil soit plus impliqué dans la vie culturelle de la commune.

La mission du conseil s'articulera autour de trois grands axes pour les seniors : le maintien à domicile et la vie chez soi ; l'accessibilité et la vie dans les bâtiments communaux ; la facilité d'accès à la culture et aux loisirs. Le conseil pourra, bien sûr, proposer d'autres thèmes de réflexion. ■

« Nos aînés ont un regard particulier sur l'évolution de notre village et c'est grâce à cette vision que notre commune restera un village. »



Lors du prochain Conseil, nous remettons à chacun des membres une cocarde tricolore, qu'ils pourront porter lors des cérémonies officielles pour marquer leur appartenance au Conseil des Séniors et leur implication dans la vie municipale.





Rencontre avec le ministre de l'Intérieur

Grâce à l'intervention de notre député, Raphaël Ibanez a pu avoir un échange direct avec le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, lors de sa venue dans notre région début septembre.

Après un échange rapide autour des récentes actions menées par l'État en matière de sécurité, de lutte contre la drogue, sans oublier le renforcement des forces de l'ordre dans certains quartiers sensibles, **les problèmes de sécurité et d'incivilité à Saint Pierre de Chandieu ont aussi été évoqués :**

- **Le passage des poids lourds de + de 7.5 T** sur la route de Givors, malgré l'arrêté préfectoral et les contrôles journaliers de notre police municipale.
- **Les incivilités du quotidien :** arbres arrachés, mobilier public détérioré, rassemblement bruyant au pied des lotissements, etc.

"Je lui ai fait part des attentes que nous aurions et qui nous aideraient à lutter plus efficacement au quotidien." précise monsieur le Maire. "Par exemple, lorsque nous organisons des contrôles de poids lourds par les forces de l'ordre, les chauffeurs en sont très rapidement informés, ce qui hypothèque son efficacité rarement au-delà de 45 minutes. Si nous avons un retour sur la vidéo verbalisation, le problème serait résolu en quelques mois."

Un autre point a été soulevé, les auteurs des incivilités sont très souvent mineurs et il semble très difficile de les confondre. La municipalité souhaite que la justice les suive plus souvent dans leurs actions et leurs démarches.

Ainsi, Monsieur le ministre a certifié prendre en compte ces demandes à travers la voix et les interventions de notre député, Jean-Luc Fugit.



Participation Citoyenne

La Municipalité se félicite de la mobilisation toujours active des référents de la Participation Citoyenne. Grâce à ce dispositif, il est avéré que des actes de vandalisme et des cambriolages ont pu être évités.

Quel est le rôle d'un référent ?

Être référent ne demande pas de changer son rythme de vie. Être référent, c'est simplement avoir un œil observateur et signaler à temps tout élément pouvant paraître suspect (*individu, véhicule, va-et-vient, ...*) en composant rapidement le 17 afin de signaler aux services de la Gendarmerie Nationale.



Au cours de l'année, l'ensemble des référents est convié à des réunions d'information de sécurité de la commune.

Ces réunions sont l'occasion pour tous les intervenants d'échanger avec la **Municipalité et les services de la Gendarmerie Nationale**, autour des expériences et des interrogations de chacun.

"Ce dispositif, mis en place depuis le 30 juin 2015, est très important pour la commune et a depuis permis de résoudre certaines enquêtes" se félicite monsieur le Maire.

Il est aussi le premier relai de transmission des informations de sécurité de la commune. Chaque référent peut en effet être contacté directement par la Police Municipale ou la Gendarmerie afin d'appeler à la vigilance les foyers de certains secteurs notamment lorsque des rodeurs sont aperçus lors d'épisodes de cambriolages.

Vous souhaitez devenir référent Participation Citoyenne dans votre lotissement ?

Certains secteurs de la commune ne sont malheureusement pas encore couverts par le dispositif. Si vous êtes intéressé par l'opération **Participation Citoyenne**, l'inscription est ouverte à tous et à tous moments. Il vous suffit de déposer votre candidature auprès des services de la mairie. Vous serez alors recontacté par Michel Bertrand (*adjoint à la sécurité*) qui vous expliquera les modalités de fonctionnement.



Bilan 24h naturaliste du 26 juin 2021

Cette année, notre village a accueilli la nouvelle édition des 24 heures naturalistes, les 26 et 27 juin 2021.

Avec une météo exceptionnelle et l'investissement de pas moins de 40 bénévoles de tout niveau, cette édition fut l'une des plus riches en termes de biodiversité, mais aussi de convivialité.

Les inventaires se sont déroulés en trois parties pour recenser le plus d'organismes possible sur les 24 heures:

■ Inventaire du samedi après-midi (de 14h à 19h)

Répartis en plusieurs groupes aux compétences variées, les bénévoles ont emprunté des circuits répartis sur tout le sud de la commune. En parcourant ces circuits, ils ont recensé l'ensemble des espèces qu'ils ont rencontrées et qu'ils étaient capables d'identifier.

■ Inventaire du Samedi soir (de 22h à 2h)

Deux types d'inventaires nocturnes ont été réalisés lors de l'événement :

- Inventaire des papillons nocturnes : une équipe de 4 entomologistes s'est installée sur un terrain privé au chemin de Renonceau équipé de pièges lumineux.
- Inventaire libre des rapaces nocturnes et des amphibiens.

■ Inventaire du dimanche matin (de 5h à 12h)

Les participants ont réalisé un inventaire ornithologique (*visuel et chants*) mais aussi l'inventaire des reptiles rencontrés, notamment en soulèvement les plaques métalliques disposées au préalable sur les différents circuits d'analyse.

Qu'est-ce que c'est ?

L'événement « 24 heures naturalistes » est un événement annuel que France Nature Environnement Rhône réalise depuis maintenant une dizaine d'années.

Cet événement qui, comme son nom l'indique, dure 24 heures, permet aux experts naturalistes mais aussi aux naturalistes en herbe, de se retrouver sur un territoire donné pour mener le plus d'inventaires possible de la faune et de la flore. Cet événement présente alors un double bénéfice, celui de partager ses connaissances naturalistes de manière conviviale et celui d'accroître abondamment les connaissances de la faune et de la flore sur le territoire de la commune.

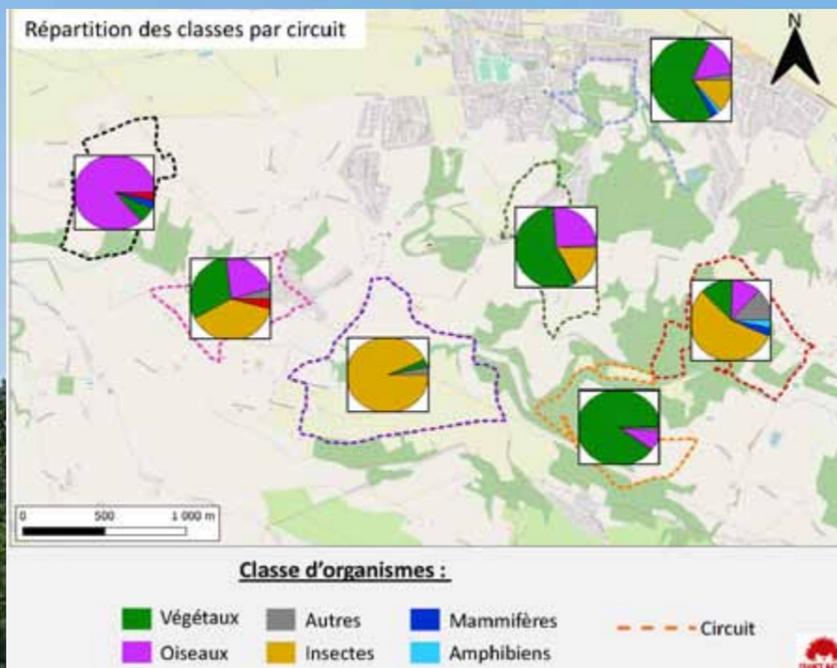
Cet événement possède deux phases, une diurne et une nocturne afin de partir à la rencontre de tous les organismes.

Résultats généraux

Au total, 1000 observations ont été faites sur les 24 heures naturalistes édition.

À partir de ces observations, 273 espèces animales, 9 espèces fongiques et 360 espèces végétales ont été identifiées (sans compter le nombre de papillons nocturnes et chauve-souris). La majorité de ces espèces font partie d'un cortège « ordinaire » puisqu'il s'agit d'espèces relativement communes.

Cependant elles ne demeurent pas moins précieuses à l'environnement de la commune.



La faune

Mammifères

En tout, **10 espèces ont été contactées** sur la commune. Parmi ces espèces sont retrouvés des micromammifères (*musaraigne et hérisson*), mais aussi de grands herbivores **puisque un chevreuil et une chevrette** ont été filmés par les caméras trap. Un **terrier de blaireau** peu utilisé a été trouvé à l'est de la commune. Il s'agit d'une donnée intéressante pour suivre l'évolution des populations sur le territoire.

Oiseaux

Grâce aux inventaires ornithologiques du dimanche matin, **53 espèces d'oiseaux ont été identifiées**. Parmi ces espèces, notons la présence de **4 espèces classées vulnérables** : la Bondrée apivore, le Cisticole des joncs, la tourterelle des bois et le Guêpier d'Europe. La pie-grièche écorcheur est elle aussi une espèce intéressante de par sa spécialisation pour les milieux secs et les broussailles. Enfin, les Alouettes lulu et les Alouettes des champs, espèces attachées au milieu agricole sont en régression dans le département et **constituent donc une donnée remarquable**.

Amphibiens

En raison du manque d'inventaire dédié aux amphibiens et de la période inadaptée à leur inventaire, **uniquement 4 espèces ont été rencontrées** sur la commune. Cependant, chacune de ces espèces est précieuse et protégée, notamment la salamandre noire dont la présence sur l'Ozon est très remarquable.

Reptiles

3 espèces ont été identifiées sur la commune : le lézard à deux raies, la couleuvre verte et jaune et le lézard des murailles. Ces observations sont précieuses, ces trois espèces étant menacées donc protégées.

Depuis sa création en 2011, c'est la première fois que l'événement comptabilise un nombre aussi grand d'espèces animale et végétale (701) sur un même territoire en 24h. À noter également, 40 naturalistes se sont mobilisés, une première également.



La Flore



Œillet des chartreux

Globalement, les espèces végétales rencontrées sur la commune sont communes, avec de nombreuses espèces rudérales (*bords de champs, prairies pâturées etc.*). Toutefois, **quelques espèces patrimoniales sont présentes**, telles que l'œillet des chartreux ou encore l'Orchis bouc. De plus, des ensembles végétaux ont une forte valeur pour la biodiversité. En effet, de nombreuses haies et notamment des haies de chêne sont présentes sur la commune. Ces haies constituent un refuge pour de nombreuses espèces **comme le grand capricorne** qui vivent au sein des chênes. Quelques milieux méritent un intérêt comme les ripisylves présentes le long de l'Ozon.



Orchis bouc

Point sur les travaux

Voirie et réseaux
Robert Leroy 

Salle Marcelle Genin

L'opération a débuté le 1^{er} Juin, par le déménagement des locaux et la récupération d'éléments techniques (luminaires, chaudière gaz, rambardes métalliques, baies informatique ...).

A l'extérieur, les mats d'éclairage ont été également récupérés pour réemploi dans un autre site de la commune. Les débranchements des réseaux publics : ENEDIS, GRDF, VEOLIA, Numéricable ... ont été effectués pour débiter la démolition de l'extension cuisine. Le chantier a alors connu une petite pose durant les vacances.

En septembre, l'ouverture du mur côté Est a été réalisée et les fondations et la chape liées à l'extension également. L'audit de la structure existante avait mis à l'évidence le besoin de renforcer le plancher R+1 et les travaux de réalisation de poutres en béton et d'un nouveau plancher ont débuté.

En définitif, les travaux avancent bien, conformément au planning. Nous avons hâte de voir ce bel ouvrage terminé. ■



Allée du Clos du Centre

Le chantier se poursuit grâce à une organisation visant à permettre aux entreprises d'intervenir en simultané afin d'en réduire la durée et la gêne occasionnées aux riverains, mais aussi aux commerçants et à leurs clients.

Les réunions hebdomadaires organisées entre les élus et les professionnels permettent à ce projet de se dérouler selon le cahier des charges et le calendrier établis :

- démolition de chaussées, murs et réseaux,
- réalisation des nouveaux réseaux : distribution électrique pour l'ensemble de l'anneau du cœur de village, sonorisation des espaces commerçants, pré-équipement pour la mise en place d'illuminations, fibre optique et vidéo surveillance et bien sûr un nouvel éclairage public en continuité de celui réalisé sur la place Charles de Gaulle,
- reconstruction du mur mitoyen avec la résidence "Les jardins de Bagatelle", très vieux mur en pisé que n'apportait aucune garantie en matière de sécurité et de stabilité,
- dépose du muret de soutènement bordant la rampe PMR,
- mise à niveau de la chaussée,
- création des fosses d'arbres.

Les arbres qui orneront ce bel espace ont été sélectionnés par quelques élus lors d'une visite aux pépinières Daniel Soupe à Châtillon sur Chalaronne.

Très prochainement, les travaux de finition vont démarrer : coulage des bétons désactivés, mise en place des caniveaux en pierre naturelle, réalisation des enduits, pose des clôtures et des garde-corps.

La livraison complète de l'allée aux commerçants et aux usagers est prévue pour la période des fêtes de fin d'année.

Nous vous rappelons que pendant la durée des travaux, vos commerces et services restent ouverts et accessibles. ■



Restauration

Notre commune compte de nombreuses croix et deux d'entre elles viennent d'être nettoyées pour retrouver la blancheur de la pierre.

Il s'agit de la croix au niveau du Lavoir rue du Picoudon à l'intersection avec la rue de Frindeau et de celle située près du lavoir en bas du chemin des Vignes. ■



Collège Charles de Gaulle

Les actions « sécurité routière » pour l'année 2021-2022



Des actions de prévention routière sont mises en place au collège, avec l'aval et l'aide des personnels de direction, de la vie scolaire et d'intervenants extérieurs tels que Keolis (actions citoyennes liées au réseau T.C.L.) et la MAIF.

Niveau 6^{ème}

Intervention de Keolis pour apprendre aux élèves à se comporter correctement lors d'un trajet en car :

- Comment prendre les transports en commun en toute sécurité (intérieur/extérieur)
- La citoyenneté / avoir la bonne attitude
- À quoi servent les règles dans les transports

Niveau 5^{ème}

La prévention MAIF proposera une intervention. Les thèmes suivants seront abordés :

- Connaître les dangers, se déplacer, des règles pour tous, connaître nos comportements, les dangers.

L'intervention est accompagnée d'une exposition.

Passage de l'A.S.S.R. 1. Des sites d'entraînement seront mis sur l'E.N.T. (Espace Numérique de Travail) avant le passage de l'examen qui a généralement lieu entre avril et début juin.

Niveau 4^{ème}

Keolis interviendra autour de 5 thématiques :

- Présentation des T.C.L. organisation, financement
- Présentation de deux métiers aux élèves
- Les dangers dans les transports
- La citoyenneté
- Les conséquences des mauvais comportements

Planète vélo : scène d'accidentologie entre un piéton, un cycliste, un conducteur de scooter et une énigme à résoudre en qualité d'enquêteur.

Action liée à l'emploi des deux roues, très bonne formation qui complète l'offre de Percigônes au niveau 3^{ème}.

Niveau 3^{ème}

Keolis interviendra autour des mêmes thématiques que pour les 4^{èmes}.

- Percigônes permet à des élèves d'être formés sur des véhicules deux roues motorisés et de passer le permis A.M. gratuitement.
- Le Club Motocycliste de la Police Nationale a ouvert en 2002 cette piste d'éducation routière route de Gragnan à Ternay. Elle fonctionne grâce au mécénat local, mais aussi grâce aux subventions de la Préfecture, du département.

La mairie de Saint Pierre de Chandieu subventionnant cette association, nous avons le privilège de pouvoir bénéficier de plusieurs sessions.

⚠ Les parents doivent véhiculer leurs enfants.

- La Journée V.I.E. (Véhicules Individu Environnement) en lien avec la préfecture du Rhône, la M.A.I.F., l'E.C.F., pour une première approche de la conduite d'une voiture.

• Intervention de Patrice Ficheux, membre de la réserve citoyenne, accrédité Education Nationale. Il est chef d'escadron avec le grade de commandant. À ce titre, il est déjà intervenu en milieu scolaire auprès de lycéens notamment. Il est l'inventeur de Centaure et Minotaure qui sont des centres de formation à la sécurité routière. Son programme très pédagogique est accompagné de petits films de 30 secondes : l'importance du conducteur, de son comportement, la vitesse, le temps de réaction, les situations critiques, le choc d'une voiture en fonction des différentes vitesses, le chemin de freinage, les distances de sécurité, ... Il évoquera également l'alcool, l'usage de stupéfiants, le téléphone, ...

- A.S.S.R. 2. Des sites d'entraînement seront mis en ligne sur l'E.N.T. avant l'examen qui devrait se dérouler entre avril et début juin 2022. ■

Compte rendu de Madame Yaghlian, enseignante en histoire-géographie et référente sécurité



Informations de sécurité à l'attention des parents

La brigade de gendarmerie de Saint Laurent de Mure, la direction et les référents Sécurité routière du collège s'associent pour vous rappeler quelques règles de circulation aux abords du collège.

La sécurité est l'affaire de tous et chacun doit œuvrer pour qu'ensemble le chemin soit plus sûr !

1. Circulation avec un cycle

- Si le gilet jaune n'est pas obligatoire en agglomération, il doit, sous peine d'amende (35 euros) être porté hors agglomération. Afin de garantir la visibilité, il est conseillé à vos enfants de le porter aussi en agglomération.
- L'éclairage du cycle est quant à lui obligatoire de nuit et partout, à l'avant et à l'arrière, sans oublier les catadioptres (systèmes réfléchissants de couleur orange) placés à divers endroits (avant, arrière, roues et tranchants des pédales. (amende : 11€).
- Le système de freinage avant et arrière doit être opérant (Amende : 11€).
- La sonnette doit fonctionner (amende : 11€).
- Attention au port du casque : il est obligatoire pour les moins de 12 ans tant conducteurs que passagers depuis 2016 et cette loi est entrée en vigueur le 22 mars 2018. Il est vivement conseillé pour tous les conducteurs et passagers.

2. Les trottinettes sont considérées comme des vélos

Les règles à vélo s'appliquent de la même façon lorsque l'on circule à trottinettes.

ATTENTION : Il y a de plus en plus de vélos et trottinettes électriques, nous vous rappelons que vous devez les déclarer à votre assurance.

3. Rappelez ceci à vos enfants

- Ne jamais traverser un passage protégé en courant et veiller à ce que les véhicules soient arrêtés avant de s'engager.
- Ne pas porter d'écouteurs lors des déplacements. Ne pas regarder son téléphone portable ou envoyer des SMS en se déplaçant.



4. Parents, montrez l'exemple pour un meilleur apprentissage des règles de sécurité à votre enfant

Vous disposez d'un dépose-minute, si vous ne l'utilisez pas vous devez vous garer correctement et expliquer le chemin à votre enfant (emploi du passage piéton) pour que ces derniers soient en sécurité.



Actu' STOP aux incivilités et au vandalisme !

Trop d'incivilités sont commises par des jeunes et pour la plupart, souvent mineurs... Rappelons que ces actes de vandalisme commis sur l'espace public, sont la plupart du temps, supportés par le contribuable. Alors il est urgent que certains parents deviennent conscients qu'ils sont responsables de leurs enfants.

Encore deux arbres vandalisés et mis à terre au skatepark

Nous ne pouvons qu'être en colère lorsque l'on constate des actes de vandalisme gratuits, tels que celui-ci.

Heureusement, grâce aux caméras de surveillance, les auteurs (*filles et garçons*) ont été identifiés et interpellés. Des poursuites sont engagées, des travaux d'intérêt général demandés et les frais, ainsi que les travaux nécessaires à cette replantation, seront remboursés par les parents, puisqu'il s'agit de mineurs.

Précisons qu'il s'agit de jeunes habitant la commune, que les parents ont été convoqués avec eux par le maire et qu'une plainte a été déposée en Gendarmerie.

En revanche, le père d'un troisième jeune impliqué dans le saccage de ces arbres dit refuser de payer la note, arguant du fait que son fils étant mineur, il ne risquera tout au plus qu'un rappel à la loi... Ce que ce père oublie, c'est que très vite celui-ci sera majeur et les délits qu'il commettra risqueront de le devenir également, mais à ce moment-là les sanctions ne seront plus les mêmes.

Les faits dont on accuse ces jeunes relèvent de ce que l'on appelle communément, la « petite » délinquance, mais il est évident que celle-ci prendra forcément de l'ampleur si les parents ne prennent pas dès aujourd'hui, leur part de responsabilité.

Un problème d'éducation peut-être ? À eux d'en juger...

Nous espérons sincèrement que la justice sera solidaire.

Malheureusement ni le dédommagement financier, ni la sanction ne compenseront le temps qu'un arbre met pour grandir...



La nature n'est pas une décharge à ciel ouvert

Voici un florilège non exhaustif des immondices que l'on trouve régulièrement au détour des champs, des coins de sentiers où des parkings publics...

Ces exactions ont aussi un coup pour la collectivité, puisque chaque année cela coûte près de **300 000 euros à la communauté de commune** pour évacuer et détruire ces déchets sauvages.

Nous ne pouvons couvrir tout le territoire de notre commune, mais à certains endroits des caméras destinées aux chasseurs ont été installées et ont permis de retrouver et de verbaliser les pollueurs sans scrupule.



Autres types de dégradations fréquentes dans les sanitaires publics ou sur des murs.



Plus d'une dizaine de descentes d'eau de pluie vandalisées autour du gymnase Alain Gilles.





Actu' En trottinette électrique, le Code de la route s'applique

Depuis le 25 octobre 2020, le gouvernement a modifié le Code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques, hoverboards et gyroroues afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

Propulsée par la ministre Elisabeth Borne, voici les éléments de cette nouvelle loi réservée aux « engins de déplacement personnel motorisés » (EDPM) :

Résumé de la loi sur les trottinettes électriques

- En agglomération vous devez circuler sur les pistes cyclables ou à défaut sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h.
- Hors agglomération, uniquement sur les pistes cyclables ou voies vertes.
- La trottinette électrique est interdite sur les trottoirs, sauf si vous coupez le moteur.
- La trottinette est interdite aux enfants de moins de 12 ans.
- L'assurance civile est obligatoire (voir encadré).
- Des amendes : 135€ pour la circulation sur les trottoirs, 35€ en cas de non-respect des lois de la circulation et surtout 1500€ en cas de dépassement de la vitesse autorisée.
- Interdiction de rouler avec une trottinette électrique qui dépasse les 25 km/h. Attention, il ne s'agit d'utiliser un mode de vitesse qui ne dépasse pas cette limite, mais bel et bien d'effectuer un bridage logiciel de votre trottinette électrique.
- L'usage des écouteurs est interdit.
- Les feux avant et arrière sont obligatoires.
- Port d'un gilet rétro réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est faible.
- Un avertisseur sonore (klaxon) est obligatoire.
- Le transport de passagers est interdit.



i Le port du casque est-il obligatoire ?

31% des blessures en trottinette électrique le sont à la tête. Seulement 4% des usagers ont déclaré porter un casque (aux États-Unis)

Étonnamment, il n'y pas de loi qui oblige le port du casque. Mais cela ne saurait tarder vu le nombre croissant de blessés. La trottinette électrique n'est pas l'engin le plus facile à manier, même s'il ne semble pas compliqué à conduire ; l'équilibre est douteux, les roues sont assez petites. Mieux vaut donc prévenir que guérir : portez un casque, le ridicule ne tue pas, les accidents malheureusement !

Qu'en est-il de l'assurance ?

Une assurance RC (Responsabilité Civile) est obligatoire si vous êtes utilisateur d'un engin de déplacement motorisé. Cependant, 36% des Français ne sont pas au courant qu'ils ne sont pas d'office couverts en cas d'accident par leur assurance auto ou leur multirisque habitation. Bien sûr, ce n'est pas toujours suffisant, c'est pourquoi certaines assurances se sont spécialisées dans le domaine des trottinettes électriques et autres NVEI.



Actu' Élection présidentielle 2022, tout ce qu'il faut savoir

Les deux tours du scrutin sont prévus les dimanches 10 et 24 avril 2022.



L'élection du président de la République a lieu tous les cinq ans en France. Après l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée le 14 mai 2017, les Français devront à nouveau s'exprimer en avril prochain. Ce sera la douzième élection présidentielle sous la V^{ème} République.

Qui peut voter à l'élection présidentielle ?

Tous les citoyens français de 18 ans révolus au moment du premier tour peuvent voter au scrutin ultime. Toute personne née avant le 10 avril 2004 peut donc prendre part au vote.

Combien y a-t-il d'électeurs en France ?

En mai 2021, quelque 47,9 millions de Français étaient inscrits sur les listes électorales françaises, selon l'Insee. Ce qui représente 94% des citoyens en âge de voter.

Quand aura lieu la prochaine élection présidentielle ?

Les deux tours du scrutin sont prévus les dimanches 10 et 24 avril 2022. Il faudra ensuite attendre 50 jours après l'élection du président de la République pour que les Français soient à nouveau appelés aux urnes, les 12 et 19 juin, pour élire les 577 députés de l'Assemblée nationale lors des élections législatives.

Quel est le mode de scrutin ?

L'élection présidentielle est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque citoyen vote donc pour un seul candidat. Si celui-ci n'atteint pas la majorité absolue à l'issue du premier tour (plus de 50% des suffrages exprimés et un quart du nombre d'électeurs inscrits), un second tour a lieu entre les deux prétendants arrivés en tête.

Quelles sont les conditions requises pour être candidat ?

Pour briguer l'Élysée, il est obligatoire de réunir 500 parrainages d'élus, qu'ils soient nationaux (parlementaires) ou locaux (maires, conseillers départementaux ou régionaux). Ces signatures doivent parvenir d'au moins 30 départements, pour éviter qu'un candidat ancré dans une seule région puisse réunir ces parrainages, sans bénéficier d'un rayonnement national suffisant. Chaque élu ne peut parrainer qu'un seul prétendant. Le candidat doit également avoir 18 ans révolus, être de nationalité française et inscrit sur les listes électorales, ne pas être privé de ses droits d'éligibilité et faire preuve

de « dignité morale », bien que cette notion ne soit pas définie précisément par le Code électoral. Il n'y a en revanche pas de limite d'âge pour prétendre à la fonction suprême. Emmanuel Macron a ainsi été élu à 39 ans, François Hollande à 57 ans et Nicolas Sarkozy à 52 ans, contre 62 ans pour Jacques Chirac, 57 ans pour Georges Pompidou, 48 ans pour Valéry Giscard d'Estaing, 64 ans pour François Mitterrand, et 68 ans pour Charles de Gaulle.

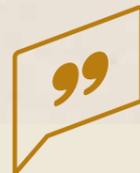
Quel niveau d'études est demandé pour être candidat ?

Aucun diplôme particulier n'est requis pour devenir président de la République. Dans les faits, les candidats élus jusqu'à présent ont le plus souvent été issus de grandes écoles. Emmanuel Macron, François Hollande et Jacques Chirac sont tous les trois diplômés de l'École Nationale d'Administration (ENA), remplacée par l'Institut national du service public à partir de 2022. Bien qu'il l'ait quitté sans obtenir son diplôme, Nicolas Sarkozy a quant à lui étudié à Sciences Po Paris.

LES CARNETS

de la Citoyenneté

La Défense Nationale



Point de contact : pour toute question sur la Défense, n'hésitez pas à contacter Cédric Trolliet, le correspondant Défense Nationale de Saint Pierre de Chandieu à l'adresse : cedric.trolliet@mairie-stpierredechandieu.com

I POURQUOI A-T-ON BESOIN D'UNE ARMÉE AUJOURD'HUI ?

Le budget de la défense nationale pour 2021 est de 45.935 Milliards d'euros (pensions incluses).

Le premier rôle de l'armée est de défendre le territoire français. Elle protège aussi les intérêts de la France et de ses alliés dans le monde et intervient pour le maintien de la paix. La France est engagée dans la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne. La stratégie de défense et de sécurité nationale est aujourd'hui définie grâce à cinq grandes fonctions stratégiques : connaître et anticiper, prévenir, dissuader, protéger, intervenir.

◆ Exemple de l'armée de terre SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

L'armée de terre contribue à la protection des citoyens français à travers par exemple les opérations :

- Sentinelle, qui lutte contre la menace terroriste.
 - Héphaïstos, qui se déroule chaque été dans le sud de la France pour lutter contre les feux de forêt.
 - Harpie, menée depuis 2008 en Guyane pour lutter contre l'orpaillage illégal.
 - Résilience, lancée le 25 mars 2020 pour soutenir les autorités civiles dans la lutte contre la propagation de la Covid-19.
- Participation aux opérations de soutien à la population lors de catastrophes naturelles, d'inondations...

◆ Exemple de l'armée de terre À L'ÉTRANGER

Intervention dans le cadre de la **stabilisation des zones dangereuses**, pour aider les populations civiles et pour accompagner les gouvernements légitimes dans la sécurisation de leurs territoires. Une mobilisation peut être effectuée pour évacuer les ressortissants français à l'étranger en cas de besoin.

FOCUS :

LIVRE BLANC

DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE 2013

1) Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. En savoir plus sur : www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019 / 2025

2) La Loi de Programmation Militaire (LPM) 2019-2025 traduit sur la période, l'engagement consenti par la Nation en faveur de sa défense. Elle a été préparée par la ministre des Armées sous l'autorité du Premier ministre. Après avoir été présentée en conseil de défense, en conseil des ministres, la LPM 2019-2025 est examinée et votée par le Parlement, avant sa promulgation au Journal officiel.



3) Opération Sentinelle : c'est une opération de l'armée française déployée au lendemain des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, pour faire face à la menace terroriste sur le territoire national et protéger les « points » sensibles du territoire. Elle est renforcée lors des attaques du 13 novembre 2015 en Île-de-France.

II LA FRANCE À L'ONU

La France, en tant que puissance nucléaire déclarée, fait partie des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle dispose à ce titre d'un droit de veto.



III VERS UNE DÉFENSE EUROPÉENNE ?



La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne (UE). La PSDC est un instrument nouveau, beaucoup plus global qu'une alliance de défense et potentiellement ambitieux puisqu'elle vise à la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Son objet premier est de doter l'Union d'une capacité opérationnelle, s'appuyant sur des moyens civils et militaires susceptibles d'être déployés en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations unies. La PSDC vise à renforcer le rôle de l'UE en matière de gestion internationale des crises, de manière complémentaire et coordonnée avec l'OTAN.

FOCUS : L'Eurocorps, initiative franco-allemande, l'embryon d'une armée européenne



S'inscrivant dans la lignée du **Traité de l'Elysée de 1963**, la création du corps de réaction rapide européen (Eurocorps) en 1992, comme celle de la brigade franco-allemande en 1989, marque une étape importante vers la mise en place d'une Politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) portée par le Président français Mitterrand et le Chancelier allemand Kohl.

Son caractère multinational lui permet **d'accroître l'interopérabilité entre les forces armées des États membres**, condition préalable à une coopération efficace dans le cadre du maintien de la paix et de la gestion des crises.

Une vocation opérationnelle

Au-delà de ses **racines franco-allemandes**, l'Eurocorps n'est pas seulement une nouvelle unité en Europe mais peut également être engagé dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Riche d'une expérience opérationnelle en Bosnie, au Kosovo et en Afghanistan, des opérations sous commandement de l'OTAN, l'Eurocorps est en permanence tourné vers l'avenir, adaptant ses structures et formant son personnel, prêt à intervenir partout dans le monde. Ses cycles de préparation opérationnelle à très haut niveau et ses militaires entraînés en font **un corps multinational de référence**, rapidement déployable.

Son statut unique au cœur de l'Europe à Strasbourg, aux côtés d'autres institutions comme le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, en font le seul corps véritablement multinational au service de l'Union européenne comme de l'OTAN.

Un corps pleinement multinational

L'Eurocorps prendra part à l'opération European Union Training Mission au Mali fin 2015 et a été l'état-major opérationnel d'alerte dans le cadre de l'European Union Battle Group au deuxième semestre 2016, deux missions au service de l'Union Européenne

Cinq nations européennes forment les nations-cadres de l'Eurocorps : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg.



L'Hexagone Balard, communément appelé « Balard », est un ensemble immobilier regroupant des états-majors des Forces armées françaises, à Paris. Ce regroupement, décidé en décembre 2007 par Hervé Morin, alors ministre de la Défense, s'effectue en 2015 près de la place Balard dans le 15^{ème} arrondissement, à la limite sud-ouest de la capitale, non loin de l'hôpital européen Georges-Pompidou et de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux.

Le site est nommé hexagone en référence à la géographie de la France métropolitaine, à la forme de la cour centrale du bâtiment et sur le modèle du « Pentagone américain ».

L'ensemble représente un effectif d'environ 9 300 personnes et héberge :

- l'état-major des armées ;
- l'état-major de l'armée de terre ;
- l'état-major de la Marine ;
- l'état-major de l'armée de l'air ;
- la direction générale de l'Armement (DGA) ;
- le secrétariat général pour l'administration (SGA).

ILLUSTRATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN QUELQUES CHIFFRES...

Armée de terre

(effectifs : 114 677)

Chars de combat :

Leclerc (222)

Chars légers :

EBRC Jaguar (300 à termes), AMX-10RCR (247), ERC-90F4 Sagaie (40)

Véhicules de combat d'infanterie :

VBCI (500), VBCI VCP (105)

Véhicules de transport de troupes :

Griffon (1872 à termes), Serval (978 à termes), VAB (2189)

Artillerie automotrice :

AuF-1 GCT 155 mm (32), CAESAR 155 mm (78)

Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque :

Tigre (68), SA-342M Gazelle (86)

Hélicoptères de transport :

NH-90 TTH (+47), EC725AP Caracal (8)

Armée de l'air et de l'espace

(effectifs : 40 456)

L'armée de l'air française est la plus ancienne force aérienne au monde.

Voilures fixes :

Rafale B/C (102), Mirage 2000D (68), Mirage 2000C/-5 (40)

Détection avancée :

E-3F Sentry (4)

Ravitaillement en vol :

A330MRTT (4), KC/C-135FR (9), KC-130J (2)

Transport stratégique :

A400M Atlas (18)



Gendarmerie Nationale

Effectifs : 99 000 militaires et 2 000 personnels civils

Marine

(effectifs : 34 676)

Porte-Avions nucléaire :

Le Charles de Gaulle

Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins :

Classe Le Triomphant (4)

Sous-marins nucléaires d'attaque :

Classe Suffren (1), Classe Rubis (4)

Frégates :

Classe Forbin (2), Classe Aquitaine (7)

Amphibie :

Classe Mistral (3)

FOCUS : Saurez-vous reconnaître les grades de l'armée de terre ?



LA DISSUASION NUCLÉAIRE

La force de dissuasion nucléaire française, aussi nommée force de frappe, désigne les systèmes d'armes nucléaires dont la France dispose dans le cadre de sa stratégie de dissuasion nucléaire. Elle est le quatrième pays à avoir développé des armes nucléaires après les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle souhaite donner à la France une indépendance stratégique et crée le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour effectuer des recherches sur l'énergie nucléaire, menant quelques années plus tard à la mise en place en 1971, d'une triade nucléaire composée des bombardiers stratégiques Mirage IV⁽¹⁾, du premier sous-marin

Alors qu'elle donne le pouvoir au peuple par l'intermédiaire de ses représentants, la démocratie se distingue de la dictature au profit d'une personne ou d'un clan (Syrie), d'un groupe militaire (Birmanie), d'un groupe religieux (Iran) ou d'un parti unique (Corée du Nord).

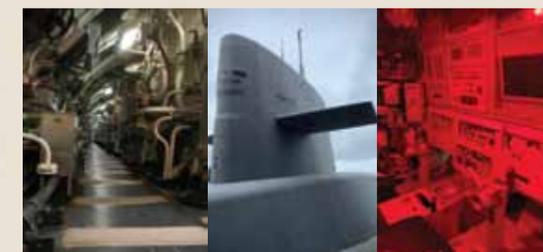
nucléaire lanceur d'engin, le Redoutable⁽²⁾ et des missiles SSBS S-2⁽³⁾. La dissuasion nucléaire est la garantie ultime qu'en toutes circonstances, la France, son territoire, son peuple, ses institutions républicaines, seront en sécurité. Elle protège la France de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Il s'agit d'une doctrine strictement défensive pour un arsenal inférieur à 300 armes nucléaires. La France abandonne la composante sol-sol de sa force de dissuasion nucléaire, le 22 février 1996. Aujourd'hui la force française est structurée en trois composantes : les Forces Aériennes Stratégiques (FAS), les

Forces Océaniques Stratégiques (FOST) et la Force Aéro-navale NUcléaire (FANU) qui sont chargées de l'emploi des armes nucléaires de la Marine nationale. Et demain ? Les SNLE 3G (pour 3^{ème} génération) sont les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) destinés à remplacer sur Rafale sera modernisé sous une version ASMPA-R, qui entrera en service en 2022. Le 8 décembre 2020, le Président Emmanuel Macron officialise le lancement du programme de porte-avions nucléaire de nouvelle génération (PANG), vecteur de la FANU.

service du premier sous-marin en 2035 et du quatrième et dernier en 2050. Il est prévu qu'il reste en service jusqu'en 2090. La Loi de Programmation Militaires 2019-2025 permet ainsi le maintien de la modernisation de cette composante essentielle. Le missile Air-Sol Moyenne Portée (ASMP-A) embarqué sur Rafale sera modernisé sous une version ASMPA-R, qui entrera en service en 2022. Le 8 décembre 2020, le Président Emmanuel Macron officialise le lancement du programme de porte-avions nucléaire de nouvelle génération (PANG), vecteur de la FANU.



(1) Un exemplaire est visible au Musée de l'Aviation Lyon-Corbas. Le lieutenant-colonel Francis Wackenheim, pilote d'essai du Mirage IV P, donnant des explications techniques sur le fonctionnement des réacteurs à Cédric Trolliet.



(2) Une plongée au cœur de la dissuasion. Désarmé et dénucléarisé, le sous-marin Le Redoutable est aménagé pour la visite à la Cité de La Mer de Cherbourg. Il demeure le plus grand sous-marin visitable au monde.

(3) Missile S2 visible au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.



VI NOS HÉROS D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Les cérémonies commémoratives, mais aussi les actes héroïques d'aujourd'hui.

Mort pour la France, dans l'accomplissement de sa mission. Un exemple pour tous, le don ultime.

L'engagement : Hommage à Maxime Blasco, membre des commandos du 7^{ème} Bataillon des chasseurs alpins de Vercès, tué lors d'un affrontement avec un groupe terroriste au Mali le 24 septembre 2021.



FOCUS : COMCYBER

Le ministère des Armées recrute plus de 1.000 cyber-combattants pour soutenir les missions de renseignement, de protection, de défense et d'action dans le cyberspace. Au terme de la montée en puissance prévue par la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, 4000 personnes participeront à la mission cyber en 2025.

Le recrutement s'effectue sous différents statuts (militaire, civil, réserviste), à tout type de niveau, notamment pour les passionnés du numérique. En effet, les profils recherchés sont divers, expert ou manager, premier emploi ou au titre d'un parcours professionnel diversifié.

Ces postes couvrent un large spectre d'activités et des missions opérationnelles variées : de l'analyse à l'action, tels que le durcissement des systèmes, la recherche, la veille et l'anticipation des menaces, l'audit, les tests d'intrusion, la supervision et la protection des systèmes d'information, la détection et recherche de compromissions, l'investigation numérique et la veille sur les réseaux sociaux, la participation aux opérations et l'ingénierie en appui des opérations.



FOCUS :

Pour être acteur de sa citoyenneté :
Recensement Citoyen, Journée Défense & Citoyenneté et Service National Universel.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX, VOUS POUVEZ JOINDRE :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

RHÔNE ET GRAND LYON
51, avenue Jean Jaurès
BP 7714 - 69301 LYON cedex 07

04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr

Isabelle MAGNAN
Chef de projet
i.magnan@solihha.fr

Communauté de Communes
L'Est Lyonnais

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

Aéroport de Saint Exupéry
40 rue de Norvège
69125 Colombier-Saugnieu

LA CCEL VOUS AIDE À FINANCER VOS TRAVAUX



ADAPTATION
À LA PERTE
D'AUTONOMIE



AMÉLIORATION
ET ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE

Année 2021



Colombier-Saugnieu • Genas • Jons • Pusignan
Saint-Bonnet-de-Mure • Saint-Laurent-de-Mure
Saint-Pierre-de-Chandieu • Toussieu

Communauté de Communes
L'Est Lyonnais



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS (CCEL)

VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Les élus de la **Communauté de Communes de l'Est Lyonnais**

ont mis en place un programme d'actions pour améliorer les conditions d'habitat des ménages modestes dans le parc privé existant. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique locale de l'Habitat de la CCEL. La CCEL a signé une convention avec une association à but non lucratif et bénéficiant de l'agrément préfectoral "service social d'intérêt général". SOLIHA pour :

- donner gratuitement des conseils techniques et financiers
- vous accompagner dans vos projets d'amélioration de votre logement
- organiser des événements sur le thème de l'amélioration de l'habitat



MairieStPierredeChandieu
www.mairie-stpierredchandieu.com



Pour qui ?



Les aides sont octroyées pour les logements du parc privé de la CCEL achevés depuis au moins 15 ans, sous conditions :

- aux propriétaires occupants sous condition de ressources
- aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des logements
- aux locataires sous condition de ressources uniquement pour des travaux d'adaptation pour les personnes âgées et/ou handicapées



Quelles sont les aides ?



La CCEL participe à vos projets jusqu'à 30% du montant HT des travaux soit une aide maximum de 2 500 €.

Pour les projets énergétiques avec bouquet de travaux, une prime de 500 € s'ajoute pour les propriétaires occupants et de 1 000 € pour les propriétaires bailleurs.

Nous vous aidons à financer vos travaux

3 types de projets de travaux

■ Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées et/ou handicapées.

Exemple : installation d'une douche, d'un monte escalier, ...

■ Les travaux permettant de traiter les situations d'insalubrité, de non décence, et d'inconfort dans le logement. À noter : les logements énergivores sont considérés comme inconfortables.

Exemple : gros travaux de mises aux normes, ...

■ Les travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique.

Exemple : bouquet de travaux type isolation des parois vitrées, des parois opaques et ventilation, ...

Des aides de droit commun sont également cumulables avec les aides de la CCEL :

■ Aides de l'Etat (ANAH) :

- Le programme Habiter Mieux : Pour les propriétaires occupants : Jusqu'à 50% du montant HT des travaux (sous condition de ressources et de travaux) soit une aide maximum de 15 000 € + des primes pouvant atteindre au total 6 000€ maximum. Pour les propriétaires bailleurs : Jusqu'à 35% du montant HT des travaux (sous condition de travaux et de conventionnement du logement) + une prime de 1 500€ ou à 3 500 € (suivant affichage énergétique du logement) + une prime de réduction de loyer en secteur tendu.
- MaPrimeRénov' : primes plafonnées à 20 000 € par logement, sur 5 ans, pour des rénovations poste par poste (isolation, chauffage, ventilation...), sous conditions.
- Aides des Caisses de retraite : selon les règles de chaque régime.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

AU 1^{ER} JANVIER 2022



Trier vos emballages devient plus simple !

À compter du 1^{er} janvier 2022 dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans la poubelle jaune (bacs ou conteneur d'apport volontaire). Depuis presque 30 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Depuis 2010, dans notre collectivité, nous avons diminué de 6,7 % les déchets d'ordures ménagères, et parallèlement augmenté le recyclage des emballages de 7,9 %. Si ces résultats sont encourageants, nous restons en recherche constante de solutions pour nous améliorer, et aujourd'hui votre commune va passer en extension des consignes de tri.



Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent être triés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton. Faute des moyens techniques adaptés pour recycler les autres emballages en plastique, nous devons les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs nationaux du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour ces plastiques... Des solutions ont été trouvées et très bientôt, pour recycler plus, il suffira de trier plus d'emballages !



Et en pratique ?

Vous pourrez déposer dans la poubelle jaune **tous les emballages ménagers** sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique**, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, **pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques**, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Attention, les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre dédié, rappelons-nous, ils sont recyclables à l'infini !



www.smnd.fr



L'Accent N°24 - Octobre 2021

Les textes de la «Tribune des Élus» sont reproduits in extenso et engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.



Depuis 1995 et fait rarissime en France, les habitants de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) ne payaient pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), destinée à financer la collecte des déchets ménagers, leur traitement, la construction et le fonctionnement des déchetteries, etc.

En effet, grâce au dynamisme économique de notre territoire et aux recettes fiscales acquittées par les entreprises, la collecte et le traitement étaient assurés sans que les ménages n'aient besoin d'en supporter les coûts.

Mais durant le mandat précédent la CCEL a perdu près de 32 millions d'euros de recettes, entre baisse des dotations d'État et augmentation de ses prélèvements, réforme de la taxe professionnelle, etc. De plus, la crise sanitaire a lourdement impacté les entreprises du secteur et provoqué une forte diminution des recettes fiscales pour l'intercommunalité.

Malgré ce contexte financier très défavorable, la CCEL a maintenu des budgets avec des investissements conséquents pour faire face à ses engagements, que ce soit en matière de voirie ou d'entretien des espaces verts, dans le développement économique, etc.

Ces services essentiels pour que nos habitants continuent de bénéficier d'un cadre de vie enviable dans toute l'aire métropolitaine ne sauraient être mis sous le tapis. Pas plus que les nouvelles obligations de la CCEL en matière d'environnement, de gestion des milieux aquatiques et à terme, de distribution d'eau et d'assainissement.

C'est pourquoi, les élus du groupe majoritaire qui siègent à la CCEL ont fait le choix, en conscience et avec responsabilité, d'adopter l'instauration de cette taxe qui sera perçue par la CCEL. En effet, ne pas la voter aurait risqué de mettre en péril les équilibres financiers de la communauté de communes dans les prochaines années.

Les élus de la liste majoritaire



L'actualité nationale nous parle à juste titre de la baisse du pouvoir d'achat. Et comme vous nous l'avez fait remarquer nous n'avons pas été épargnés avec l'augmentation des taxes locales.

Alors qu'on nous répète que budget communal et intercommunal sont excédentaires, vous ne comprenez pas le retour de la taxe d'enlèvement

des ordures ménagères, argument pourtant décisionnaire de votre édile pour rejoindre la CCEL.

Et double peine pour les Saint-Pierrards: notre taux est le même que celui des autres communes de la CCEL qui ont deux ramassages hebdomadaires.

L'absence de représentant de notre équipe à la CCEL sur ce mandat fait que personne n'a défendu votre portefeuille comme il se doit.

Ce n'est malheureusement pas la seule augmentation de taxe: la commune ne participe plus au financement du syndicat des énergies et laisse les propriétaires payer seuls l'éclairage public.

Par ailleurs depuis 2016 nous payons pour la télérelève un surcoût du prix du m³ d'eau de + de 84% à Véolia, délégataire choisi par la municipalité. 5 ans plus tard, bon nombre de Saint-Pierrards n'ont toujours pas accès à ce service.

Nous savons qu'une autre politique communale est possible avec moins de pression fiscale locale puisqu'elle était conduite par le passé. Vous nous avez interpellés sur la sécurité, votre droit le plus légitime. Cambriolages, incivilités sont toujours d'actualité, les campements sauvages ne diminuent pas, ils se délocalisent.

Quand aux nuisances dues aux activités du château de Rajat: aux feux d'artifice, s'ajoutent désormais des bagarres où les forces de l'ordre doivent intervenir. Concerts de klaxons et cortèges de voitures gênent l'accès des riverains chez eux...

La reprise de la MJC par la municipalité ne devait rien changer. Un démarrage balbutiant est compréhensible mais des ajustements sont désormais nécessaires pour répondre aux attentes des parents et enfants.

Prenez bien soin de vous. Votre équipe "Rassemblement pour Saint Pierre" toujours à votre service

Véronique MURILLO, Jérôme CHIRAT, Caroline MARTINS, Fabrice GRANGE



Courrier des lecteurs

Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante : courrier@mairie-stpierredechandieu.com

De L.G. "Bonjour. Comme de nombreuses personnes soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, je me déplace de plus en plus souvent en vélo pour mes déplacements du quotidien (courses, travail). Certaines voies de circulation sont particulièrement dangereuses pour les cyclistes. Je pense en particulier à la D149 entre St Pierre et Toussieu. Dans le cadre du plan vélo, des aménagements sont-ils prévus sur cet axe ? Merci d'avance pour votre réponse et pour votre action."

Dans le cadre du réaménagement de la route de Givors, l'extension des modes doux est également prévue. C'est un sujet qui est au cœur de nos préoccupations, tant sur le plan environnemental que sur le plan de la sécurité.

La société Citec travaille en lien avec la CCEL sur un schéma directeur cyclable qui soit en cohérence avec les déplacements inter-territoires. Au niveau communal, nous oeuvrons pour développer les pistes cyclables favorisant ainsi la sécurité de nos écoliers.

Nous vous tiendrons régulièrement informé de l'avancement de ces projets par le biais de nos supports de communication.



La vie communale ...en bref

L'association France Liban mobilisée pour les enfants



Samedi 16 octobre, l'association France-Liban avait organisé un après-midi de conférence et d'échanges.

Monsieur Michel Younes, maître de conférences et spécialiste des questions géopolitiques et confessionnelles a, en première partie fait **un point sur la situation actuelle du Liban**, pays à l'arrêt depuis le 4 août 2020, date de l'explosion du port de Beyrouth et qui est toujours plongé dans le chaos. C'est un pays que les jeunes quittent massivement par manque d'avenir. Il n'y a plus d'électricité, d'eau potable, de médicaments, l'argent dans les banques est bloqué, etc....

Ensuite est intervenue Madame Sandra Challita, docteur en sciences de gestion et économiste, qui a apporté un éclairage sur les raisons du désastre économique dans lequel se trouve ce pays actuellement. Le public présent a pu échanger avec eux et leur poser des questions.

Dans son allocution, le maire, Raphaël Ibanez a rappelé les liens forts qui nous unissent à la communauté libanaise et c'est pourquoi le conseil municipal a voté le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour venir en aide à l'orphelinat de Jabboulé dans la plaine de Bekaa, orphelinat que l'association soutient depuis quinze ans.



RuninLyon

Après une interruption d'une année à cause de la crise du Covid-19, 18000 personnes ont participé ce dimanche 3 octobre à la 11^{ème} édition de Run in Lyon.

Pour cette édition, 3 agents de la commune Magali, Jany et Véronique, se sont mobilisés et ont parcouru les 10kms à travers un parcours faisant la part belle à la ville des Frères Lumières.



Atelier de prévention des chutes

Le 8 octobre 2021, l'association "Vivans Alerte", spécialisée en téléassistance, a tenu un atelier de prévention des risques de chutes au Cercle.

Cette intervention, organisée au cours de la semaine bleue, a permis de sensibiliser nos seniors à l'aménagement du logement pièce par pièce, l'apprentissage d'une technique pour se relever et une explication du dispositif de téléassistance.



du 18 juillet 2021
au 9 octobre 2021

C'est la vie ...



NAISSANCES



ECUYER	Victor, Jean, Julien	18 juillet
PALANDRE	Léon, Marc, Jean-Luc	23 juillet
DA LUZ	Léana, Madeleine, Rita	13 juillet
GAUTIER	Auguste, Léo, Basile	22 juillet
MARTIS BERNARD	Valentine	4 août
BÔ	Éthan, Grégory	17 août
MOINE	Gabin, Tom, Nolan	17 août
BÉRARD	Lalie, Margot	17 août
MOSHKANBARIANS	Noa	24 août
PERRIN	Jean, Seth	11 septembre
GOMEZ	Paul, Thomas	12 septembre

MARIAGES

Rémi, Jean-François FALCOZ & Aurélie PIC	24 juillet
Damien, Christian BERRUYER & Pauline, Catherine EYMONOT	21 août
Léonard, Henri, André VAN VOORTHUYSEN & Lara, Emilie BEDU	27 août
Grégory, Patrick BOTTIN & Mélanie, Isabelle GIMENEZ	28 août
Philippe, Roland DENEUVILLE & Marion, Christelle, Isabelle LE FICHOUX	28 août
Wasi BOUCHAREB & Marie, Harmony OLLIER	28 août 2021
Christophe, Daniel TORRES & Ghislaine RIBEIRO	4 septembre
Christophe GIBOZ & Audrey, Annie ERARD	18 septembre
André, José AMZA & Geneviève, Madeleine MATHIAN	9 octobre



DÉCÈS

Cristobal LAGARES	9 août
Antonio CORELLA	16 septembre



**SAINT PIERRE
DE CHANDIEU**

Village par nature

9^{ÈME}

MARCHÉ DE NOËL

ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

DE SAINT PIERRE
DE CHANDIEU

SAM. 4 DÉCEMBRE 2021

DE 9H À 18H CENTRE VILLAGE

NOMBREUX
ARTISANS
& CRÉATEURS



16H30

SPECTACLE
GRATUIT
POUR PETITS & GRANDS

17H30

CHORALE
"CHANT D'YEUX
EN CHŒUR"

18H30

FRIANDISES
OFFERTES PAR
LA MUNICIPALITÉ

DÈS 9H

PRÉSENCE
DU PÈRE NOËL
& DE LA MÈRE NOËL



BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL
BALADES À PONEY PAR CAVAL'ARC
ANIMATIONS PAR LES COMMERCANTS

PRÉSENCE D'UN STAND
DÉDIÉ DU TÉLÉTHON



VENTE D'ASSIETTES
(CHARCUTERIE/FROMAGE)

DÈS 12H

18H

VIN CHAUD
MARCHÉ NOCTURNE